

**Convention entre la Mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement et l'association PLANETE AMAZONE, relative à l'occupation permanente de locaux au sein de la Mairie. (062018045)**

Le Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2511-13 et L.2511-16;

Vu le rapport présenté par M.....

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Vice-Président du Conseil départemental de Paris, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement :

**DELIBERE**

Article unique : que soit donnée à Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Vice-Président du Conseil départemental de Paris, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, l'autorisation de signer la convention avec l'association PLANETE AMAZONE, relative à l'occupation permanente d'un local au sein de la Mairie du 6<sup>e</sup> du mardi 1<sup>er</sup> janvier au mardi 31 décembre 2019.

VOTANTS :                    POUR :                    CONTRE :                    ABSTENTION :                    NPPV :

..... par les Conseillers à .....

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement

Jean-Pierre LECOQ